

SEANCE DU 2 JUIN 2010

DÉCISION N° 2010 / 46 / RTPGP / 1

PROJET DE RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS.

La Commission nationale du débat public,

- vu l'article 3 de la loi du Grand Paris définitivement votée par l'Assemblée nationale le 26 mai 2010 et le Sénat le 27 mai 2010,

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Monsieur François LEBLOND, est nommé Président de la Commission particulière du débat public sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris, à compter du jour de promulgation de la loi.


Philippe DESLANDES